

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 27 octobre 2020 à 10 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Robert Lambertz, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge
(au terme de la résolution 437/03-12-19)
M. Georges Décarie, maire de Nominique
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités
administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la
direction générale, sont également présentes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 20. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13862-10-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13863-10-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 22 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13864-10-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 14 OCTOBRE 2020**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 14 octobre 2020, à savoir :

- Appui de la Table des Aînés d'Antoine-Labelle pour l'implantation de l'organisme Prévoyance sur le territoire d'Antoine-Labelle
- Appui de candidature au sein du conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)
- Appui à la FQM quant à l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- Appui au CISSS des Laurentides dans le cadre d'une démarche conjointe des travaux parlementaires et d'un projet pilote.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13865-10-20

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu de la table technique en sécurité incendie | 18 février 2020
- Procès-verbal du comité consultatif agricole | 12 mai 2020
- Compte-rendu du comité paritaire | 12 mai 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13866-10-20

DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET DE LA CTAL

ATTENDU que l'article 9.3 de l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle intervenue entre la MRC et la CTAL prévoit que la Coopérative doit, pour chacun de ses exercices financiers, soumettre son budget au conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU le dépôt du budget de la CTAL pour 2021;

ATTENDU la recommandation favorable du comité paritaire tenu le 20 octobre 2020;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le budget 2021 de la CTAL et d'autoriser la CTAL à adopter ce budget de fonctionnement pour l'année 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13867-10-20

MODIFICATION À LA GRILLE TARIFAIRE DE LA CTAL

ATTENDU que l'article 9.4 de l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle intervenue entre la MRC et la CTAL prévoit que la Coopérative doit, pour chacun de ses exercices financiers, soumettre sa grille tarifaire/politique de prix au conseil de la MRC pour recommandation;

ATTENDU le dépôt de la grille tarifaire 2021 de la CTAL;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un mécanisme de tarification pour les immeubles pouvant être desservies par la CTAL hors du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la grille tarifaire/politique 2021 de la CTAL et d'en recommander l'adoption.

Il est de plus résolu de convenir qu'un montant de 10\$ par mois devra être perçu par la CTAL quant aux immeubles bénéficiant des services de la CTAL hors du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et que des données soient transmises à la MRC à titre de contribution pour la mise en place des infrastructures.

ADOPTÉE

**IHV - MODIFICATION AUX PRINCIPES DE
RESPONSABILITÉ TELECON**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-13191-02-19, la MRC a octroyé à l'entreprise Telecon inc. le contrat ADM-22-2018 pour le déploiement du réseau de fibres optiques FTTH (Passif) Phase 1;

ATTENDU que le Contrat prévoit que Telecon a la responsabilité complète des ouvrages du projet, jusqu'à l'acceptation définitive de tous les travaux;

ATTENDU qu'en raison des délais dans l'émission des permis d'attache certains clients sont actuellement desservis par le réseau alors que l'acceptation définitive n'a pas été prononcée;

ATTENDU que la MRC avait l'intention de devenir responsable des ouvrages du réseau dès que ceux-ci seraient mis en service;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter que la responsabilité des ouvrages prévus au Contrat soit transférée à la MRC par section de PDZ, lorsqu'un certificat d'acceptation provisoire est émis pour cette section.

Il est de plus résolu de convenir un avenant au Contrat avec Telecon à cet effet et d'autoriser la directrice générale à signer celui-ci, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

IHV - CONTRAT D'ENTRETIEN TÉLÉCON

ATTENDU que, dans le cadre du processus d'appel d'offres ADM-22-2018 pour le déploiement du réseau de fibres optiques FTTH (Passif) Phase 1, l'entreprise Telecon inc. a soumis, en option, une offre de services pour l'entretien et la réparation de la Phase 1 du réseau;

ATTENDU que la responsabilité de certaines sections du réseau seront prochainement transférées à la MRC;

ATTENDU que la MRC doit faire entretenir son réseau et s'assurer de pouvoir avoir recours à des services techniques d'urgence en cas de bris;

ATTENDU que l'entente de services proposée par Telecon est d'une durée d'un an, avec option de renouvellement pour une année supplémentaire,

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Telecon pour l'entretien et la réparation du réseau de la Phase 1, pour un coût fixe annuel de 12 500 \$, plus les coûts unitaires d'intervention, laquelle prendra effet le 1^{er} novembre 2020, pour une durée d'un an; le conseil décidera ultérieurement s'il se prévaudra de l'option de renouvellement pour l'année supplémentaire.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer cette entente, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, et à procéder au paiement des frais facturés conformément à cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13870-10-20

**IHV - DEMANDE D'AJUSTEMENT | APPEL D'OFFRES
ADM-22-2018 - TÉLÉCON**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-13191-02-19, la MRC a octroyé à l'entreprise Telecon inc. le contrat ADM-22-2018 pour le déploiement du réseau de fibres optiques FTTH (Passif) Phase 1;

ATTENDU qu'en raison des délais dans l'émission des permis d'attache, l'échéancier des travaux est plus long que ce qui était initialement prévu;

ATTENDU que Telecon inc. a présenté une demande d'ajustement à la MRC afin qu'elle soit compensée pour les frais supplémentaires qu'elle estime devoir engager en raison de la prolongation du contrat;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et l'adjointe à la direction générale aux activités administratives pour échanger avec Telecon inc, quant aux possibilités de règlement de sa demande d'ajustement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13871-10-20

**RETOUR SUR LE DOSSIER DE CIMA+ (APPEL D'OFFRES
ADM-13-2018) - RECOMMANDATION DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA MRCAL**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que CIMA+ a présenté une réclamation à la MRC;

ATTENDU que depuis plusieurs semaines, des discussions ont eu lieu entre CIMA+ et la MRC afin de négocier ces frais supplémentaires;

ATTENDU la correspondance de CIMA+ reçue le 2 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la séance tenue le 14 octobre 2020, au terme de la résolution MRC-CA-15500-10-20;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de CIMA+, soit de régler le dossier pour le montant de 95 000 \$, conditionnellement à la signature d'une quittance; et que cette somme soit affectée au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de ce montant.

Il est de plus résolu de mandater la firme Caïn Lamarre afin de préparer la quittance dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13872-10-20

RETOUR SUR LE CONTRAT ADM-13-2018 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES - PROJET "BRANCHER ANTOINE-LABELLE" - AMP

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que les quantités initialement estimées pour le volet optionnel et le montant soumissionné par la firme CIMA+ ont justifié une réserve budgétaire initiale de 134 000 \$ pour couvrir ces frais;

ATTENDU que ces sommes ont été employées en totalité suite à l'approbation par la MRC de diverses demandes d'autorisation de modification de projet (AMP);

ATTENDU qu'au Conseil de la MRC du 26 mai 2020, la MRC estimait qu'en fonction de l'avancement des travaux et des prévisions, un montant supplémentaire de 150 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

ATTENDU qu'une première tranche de 25 000 \$ a été autorisée lors du conseil du 26 mai 2020 (résolution MRC-CC-13737-05-20) afin de prévoir des sommes supplémentaires qui pourraient être requises pour la réalisation de services supplémentaires prévus au volet optionnel;

ATTENDU qu'une deuxième tranche de 25 000 \$ a été autorisée lors du conseil du 23 juin 2020 (résolution MRC-CC-13762-06-20);

ATTENDU qu'une troisième tranche de 75 000 \$ a été autorisée au conseil extraordinaire du 13 juillet 2020 (résolution MRC-CC-13799-07-20);

ATTENDU qu'une méthode alternative a été mise en place pour permettre une nouvelle configuration du réseau afin d'économiser des coûts de conception et d'améliorer les délais;

ATTENDU que cette méthode alternative implique l'autorisation d'AMP supplémentaires;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire de 175 000 \$ a été affecté au volet optionnel au conseil du 25 août 2020 (résolution MRC-CC-13831-08-20);

ATTENDU qu'un montant supplémentaire de 100 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 100 000 \$ soit réservé au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018 pour couvrir les demandes « AMP » auprès de CIMA+ le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la direction générale de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13873-10-20

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

ATTENDU les avantages et les demandes visant à uniformiser les règlements municipaux;

ATTENDU qu'un projet de règlement relatif à la sécurité, paix et ordre a été accepté pour dépôt et pour transmission aux municipalités aux fins de commentaires (résolution MRC-CC-13766-06-20);

ATTENDU que le projet de règlement a été modifié suite aux commentaires émis;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement sur la sécurité, paix et ordre et que ce projet soit transmis aux municipalités pour adoption.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13874-10-20

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

ATTENDU les avantages et les demandes visant à uniformiser les règlements municipaux;

ATTENDU qu'un projet de règlement encadrant l'usage du cannabis a été accepté pour dépôt et pour transmission aux municipalités aux fins de commentaires (résolution MRC-CC-13767-06-20);

ATTENDU que le projet de règlement a été modifié suite aux commentaires émis;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement encadrant l'usage du cannabis et que ce projet soit transmis aux municipalités pour adoption.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Colette Quevillon qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sur les modalités de publication des avis publics de la MRC d'Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13875-10-20

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Robert Lambertz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement sur les modalités de publication des avis publics de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13876-10-20

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRCAL

ATTENDU la résolution 2020-09-193 de la municipalité de l'Ascension, quant à l'autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les différentes équipes SUMI ont été mise en place suivant un programme d'aide financière permettant entre autres, l'achat de matériel destinés aux interventions d'urgence hors route et de soutien aux démarches de rédaction et de mise en place de protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

ATTENDU que la mise en place des équipes et des protocoles a fait l'objet de consultations et d'études du territoire afin de permettre afin de maximiser et d'optimiser les services à mettre en place;

ATTENDU que lors de cette analyse certains éléments ont été regardés dont entre autres, la couverture du territoire et les

équipements déjà existants des différents services intéressés;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension mentionne dans sa résolution qu'elle adhèrera à l'entente SUMI à la condition que le service de sécurité incendie de la municipalité puisse devenir la 5e équipe SUMI sur le territoire de la MRCAL et que la municipalité puisse se retirer de ladite entente à tout moment dans le cas où la MRCAL ne reconnaîtrait pas le service de sécurité incendie de l'Ascension comme la 5e équipe SUMI, et ce, du moment où cette équipe sera opérationnelle;

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRCAL lors de la séance du 14 octobre 2020, au terme de la résolution MRC-CA-15501-10-20;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de l'Ascension de l'intention de la MRC d'Antoine-Labelle de maintenir l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle tel que rédigée actuellement (MRC-CC-13735-05-20) soit, avec les 4 équipes SUMI déjà existantes et qu'à défaut d'acceptation de la municipalité de l'Ascension, d'autoriser la direction générale à modifier l'entente afin de convenir au conseil de la MRC de novembre 2020, d'une entente à 16 partenaires.

ADOPTÉE

BILAN DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

Ce point sera traité lors du lac-à-l'épaule des 16 et 17 novembre 2020.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13877-10-20

NOUVEAU MONTAGE FINANCIER | RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION MRC-CC-13554-11-19

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut se retire de l'entente quant à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint;

ATTENDU qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC d'Antoine-Labelle doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire élaborer un plan de gestion des matières résiduelles conjointement avec la MRC des Laurentides;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite déléguer à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la responsabilité d'élaborer le plan révisé de gestion des matières résiduelles que la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU l'offre de service déposée par la RIDR pour la révision et la coordination du PGMR 2021-2028 prévoyant des coûts pour la MRC d'Antoine-Labelle de 3 100 \$ pour les 5 municipalités de la Rouge et 8 834 \$ pour les 12 municipalités de la Lièvre, pour 2021 ainsi que 2 195 \$ pour les 5 municipalités de la Rouge et 6 254 \$ pour les 12 municipalités de la Lièvre, pour 2022;

ATTENDU que cette offre de services a également été déposée à la MRC des Laurentides;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'offre de service transmis par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et de déléguer à la RIDR, la responsabilité d'élaborer le plan révisé de gestion des matières résiduelles que la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est également résolu que la facturation soit acheminée via la RIDR et la RIDL aux municipalités et que celles-ci s'occupent du partage des coûts aux municipalités, et ce, pour les années 2021 et 2022.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13554-11-19 quant à la proposition pour la réalisation du PGMR conjoint 2021-2028 | Mandat à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR),

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La directrice générale adjointe fait un état de situation quant à la démarche d'attractivité territoriale. Elle présente le « package municipalité » et la façon d'y adhérer.

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La directrice générale adjointe informe les maires et mairesses des différents événements à venir dans le cadre du lancement de la démarche d'attractivité territoriale.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DES LAURENTIDES 2020-2021 ISSU DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DES LAURENTIDES

La directrice générale adjointe informe les maires et mairesses des résultats du programme de partenariat territorial des Laurentides 2020-2021 issu de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides.

Pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, dans le volet soutien aux projets des artistes et écrivains professionnels, M. Richard Fournier a reçu un soutien financier de 7 000 \$ pour la création de deux contes animés s'adressant à des jeunes de 5 à 11 ans.

Pour le volet soutien aux organismes artistiques professionnels, le Carrefour Bois-Chantants a reçu un soutien financier de 5 880 \$ pour la réalisation d'une campagne de promotion et de découvrabilité pour augmenter la présence du Festival Stradivaria sur le web.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13878-10-20

DÉPÔT RAPPORT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

ATTENDU que la firme Admobilis a été mandatée afin de préparer un bilan de santé et un plan d'entretien de l'Édifice Émile-Lauzon (résolution MRC-CA-15144-11-19);

ATTENDU le rapport de gestion d'actifs immobiliers préparés par la firme en date du 5 octobre 2020;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de gestion d'actifs immobiliers portant sur l'Édifice Émile-Lauzon réalisé par la firme Admobilis en date du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13879-10-20

DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES DE LA TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

ATTENDU qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

ATTENDU que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

ATTENDU que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

ATTENDU l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

ATTENDU que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

ATTENDU que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

ATTENDU que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

ATTENDU que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adhérer à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AÎNÉS, MME MARGUERITE BLAIS, ET LE CISSS DES LAURENTIDES QUANT À UNE DEMANDE PROJET PILOTE VISANT À AMÉLIORER CERTAINS SERVICES OFFERTS AUX AÎNÉS

Le préfet, M. Gilbert Pilote, fait un retour sur la rencontre avec la ministre des Aînés, Mme Marguerite Blais, le CISSS des Laurentides et certains organismes communautaires qui s'est tenue le 29 juillet 2020. Les maires et mairesses sont informés que lors de cette rencontre, il avait été discuté de mettre en place un projet pilote visant à améliorer certains services offerts aux aînés. Des échanges ont lieu avec le CISSS des Laurentides et un projet de lettre sera transmis à la ministre incessamment.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13880-10-20

IHV - LETTRE À JOINDRE AUX COMPTES DE TAXES DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de lettre à joindre aux comptes de taxes 2021 des municipalités relativement à l'application de la taxe foncière dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle en y apportant les propositions mentionnées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13881-10-20

DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE DU PROJET MISSION RECYCLAGE COMPOSTAGE LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'appui reçue de Synergie Économique Laurentides (SEL), dans le cadre du dépôt du projet Mission Recyclage Compostage Laurentides à Recyc-Québec;

ATTENDU que le projet Mission Recyclage Compostage Laurentides a été financé d'avril 2019 à août 2021 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avec la participation des 8 MRC/Ville de la région administrative des Laurentides;

ATTENDU la résolution MRC-CC-12824-02-18 quant à l'appui à SEL dans le cadre du projet FARR – Agent de sensibilisation afin d'accompagner les secteurs des industries, commerces et institutions (ICI);

ATTENDU que SEL, pour répondre à un réel besoin exprimé par les MRC de la région des Laurentides ainsi que par les régions du territoire à poursuivre l'accompagnement des ICI, déposera un projet dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI de Recyc-Québec;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'appuyer Synergie Économique Laurentides (SEL) quant au dépôt de leur demande dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI de Recyc-Québec.

Il est de plus résolu que l'aspect financier sera étudié plus tard, lors du processus budgétaire 2021 de la MRC.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

BILAN DU SERVICE D'INGÉNIERIE

La directrice générale informe les maires et mairesses du bilan du service depuis sa création en 2018. Elle fait un retour entre autres sur les services offerts aux municipalités, les principaux enjeux ainsi que la mission du service.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13882-10-20

PROJET BANQUE D'HEURES POUR SURVEILLANCE ET LABORATOIRE AU SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU que les services offerts aux municipalités participant au service d'ingénierie de la MRC sont axés sur la conception de projet, la planification, la réalisation d'études ainsi que la coordination administrative de chantier;

ATTENDU que plusieurs projets municipaux seront mis en chantier prochainement;

ATTENDU qu'actuellement le service d'ingénierie ne dispose pas des ressources nécessaires pour offrir aux municipalités participantes des services de surveillance de chantier et de contrôle des matériaux;

ATTENDU qu'il est parfois difficile de trouver des firmes pour effectuer la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux et que ces firmes proviennent essentiellement de l'extérieur de la région;

ATTENDU que la MRC aimerait aider les municipalités participantes à obtenir, à un coût avantageux, des services de surveillance de chantier et de contrôle des matériaux;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres pour l'obtention d'une banque d'heures pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux pour les municipalités participant au service d'ingénierie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13883-10-20

DÉPÔT DE LA PLANIFICATION PRÉLIMINAIRE DU SERVICE D'INGÉNIERIE 2021

ATTENDU l'article 6 de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit que les municipalités doivent déposer une programmation préliminaire;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 6 de cette entente, la MRC s'engage à établir la programmation annuelle du service d'ingénierie;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la planification préliminaire 2021 ainsi que la liste des projets 2021 du service d'ingénierie quant à l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13884-10-20

TAUX 2021 DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'à l'article 10 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, il est mentionné que le taux horaire pour les services rendus aux municipalités signataire pourra être révisé annuellement par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13473-10-19 quant à la révision des taux 2020;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter les taux horaires suivants pour 2021 :

- Ingénieur : 90\$/h
- Ingénieur junior : 80\$/h

- Technicien intermédiaire en génie civil : 65\$/h
- Arpentage : 75\$/h

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13885-10-20

REGISTRES DE CHÈQUES SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 55955 à 56113, totalisant 863 502.17 \$ et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020. Le chèque numéro 55982 est inexistant. Le chèque numéro 55983 a nécessité l'utilisation d'un 2e talon (plus de 12 factures payées);
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 517356 à 517371 (élus), les numéros 517249 à 517300 (employés), et les numéros 517301 à 517355 (employés), totalisant 158 087.40 \$, dont 157 937.14 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020;
- le registre des prélèvements, au montant de 128 016.26 \$, portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1384 à 1392, totalisant 65 377.50 \$ et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 481 à 483, totalisant 441 \$ et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020;
- le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 715, totalisant 1 407.29 \$ et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1148 à 1173, totalisant 84 494.85 \$ et portant sur la période du 1er au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13886-10-20

REFINANCEMENT DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 267 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 600 000 \$ POUR L'ACHAT, LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT D'UN IMMEUBLE AUX FINS D'Y INSTALLER LE BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt 267 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la MRC

d'Antoine-Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 119 700 \$ qui sera réalisé le 3 novembre 2020, réparti comme suit ;

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
267	119 700 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit; qu'un emprunt par billet au montant de 119 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 267 soit réalisé; que les billets soient signés par le préfet et la directrice générale secrétaire-trésorière; que les billets soient datés du 3 novembre 2020; que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement; que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2021	23 100 \$
2022	23 600 \$
2023	23 900 \$
2024	24 300 \$
2025	24 800 \$ (à payer en 2025)
0	0 \$ (à renouveler)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13887-10-20

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 267 -
SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine Labelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 3 novembre 2020, au montant de 119 700 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C. 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C. 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1 CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES
LAURENTIDES**

23 100 \$	1,49000 %	2021
23 600 \$	1,49000 %	2022
23 900 \$	1,49000 %	2023
24 300 \$	1,49000 %	2024
24 800 \$	1,49000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,49000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 100 \$	0,75000 %	2021
23 600 \$	0,85000 %	2022
23 900 \$	1,00000 %	2023
24 300 \$	1,15000 %	2024
24 800 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,39200

Coût réel : 1,68792 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Il est de plus résolu Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour son emprunt par billets en date du 3 novembre 2020 au montant de 119 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 267. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

Il est de plus résolu que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13888-10-20

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13889-10-20

COMITÉ RÉGIONAL SUR LES AIRES PROTÉGÉES - RECOMMANDATION DE TERRITOIRES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

ATTENDU la résolution MRC-CC-13835-08-20 quant aux recommandations de territoires au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du comité régional sur les aires protégées;

ATTENDU les objectifs gouvernementaux quant à l'augmentation

du pourcentage d'aires protégées au Québec;

ATTENDU la mise sur pied d'un comité régional sur les aires protégées pour la région des Laurentides;

ATTENDU la participation de la MRCAL non seulement comme acteur régional mais également à titre de coordonnateur des travaux du comité;

ATTENDU la tenue de plusieurs rencontres et échanges depuis la création du comité en 2013;

ATTENDU le dépôt d'un document de recommandations finales du comité, lequel document a été soumis à l'ensemble des membres du comité pour commentaires et approbation;

ATTENDU que l'ensemble des membres du comité a eu l'occasion de commenter ledit document;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle, en tant que membre du comité régional sur les aires protégées, signifie son accord au contenu du document de recommandations, particulièrement sur les propositions touchant son territoire.

Il est de plus résolu que la MRCAL, en tant que coordonnateur et représentant de l'ensemble des membres du comité, accepte le document de recommandation déposé et transmette celui-ci au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13890-10-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROCUREUR POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (ÉVAL-01-2020)

ATTENDU que, par la résolution MRC-CC-13112-11-18, la MRC avait retenu les services du cabinet DHC Avocats pour fournir au service de l'évaluation foncière de la MRC les services d'accompagnement juridique et de représentation devant le Tribunal administratif du Québec prévus au contrat ÉVAL-02-2019 ;

ATTENDU que ce mandat prend fin le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU l'offre de renouvellement de services présentée par DHC Avocats le 6 octobre 2020 ;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de renouvellement de services du cabinet DHC Avocats et de reconduire jusqu'au 31 décembre 2021 son mandat, selon les mêmes tarifs, termes et conditions que ceux prévus au contrat ÉVAL-02-2019.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur et le directeur adjoint du service de l'évaluation à procéder au paiement des factures conformes aux modalités du contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13891-10-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE (ÉVAL-02-2020)

ATTENDU que, par la résolution MRC-CC-13248-03-19, la MRC avait retenu les services de la firme Servitech pour fournir des services professionnels en évaluation foncière prévus au contrat ÉVAL-01-2019 ;

ATTENDU que ce mandat prend fin le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU l'offre de renouvellement de services présentée par Servitech le 13 octobre 2020 ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Servitech et de reconduire son mandat jusqu'au 31 décembre 2021 selon les mêmes termes et conditions que ceux énoncés dans le contrat ÉVAL-01-2019, en apportant les ajustements suivants quant à la tarification :

- Tarif horaire pour un évaluateur agréé de plus de 15 ans d'expérience : 165 \$
- Tarif horaire pour un évaluateur agréé de plus de 5 ans et moins de 15 ans d'expérience : 125 \$
- Tarif horaire pour un technicien sénior en évaluation foncière : 90 \$/h
- Tarif forfaitaire pour un déplacement dans la MRC d'Antoine-Labelle : 1 325 \$.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13892-10-20

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8498 à 8531, totalisant 70 620.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2020;

- Le registre de registre de prélèvements de TNO, au montant de 3 858,46 \$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13893-10-20

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Robert Lambertz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses des TNO de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13894-10-20

**DEMANDE D'APPUI DU PARC RÉGIONAL KIAMIKA DANS
LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE
DE LA BAIE BLUEBERRY**

ATTENDU la demande d'appui reçue du Parc régional Kiamika dans le cadre du projet de développement du pôle de la baie Blueberry;

ATTENDU l'importance du développement récréotouristique pour la MRC d'Antoine-Labelle, lequel est un moteur économique primordial pour la région;

ATTENDU que le Parc régional Kiamika contribue grandement au rayonnement de la région par son apport de produits, d'activités et de services récréotouristiques innovateurs aux clientèles extérieures et ce, dans le cadre de leur mission première, qui est de protéger et mettre en valeur son territoire;

ATTENDU que le Parc régional Kiamika est un acteur important au développement récréotouristique par son achalandage qui ne cesse d'augmenter avec ses 25 000 clients qui l'ont visité en 2020;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches quant au projet de développement du pôle de la baie Blueberry au Parc régional Kiamika.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13895-10-20

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CC-13790-06-20
QUANT À L'EMBAUCHE DE L'ADJOINTE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13790-06-20 quant à l'embauche de l'adjoindte à

la direction générale aux activités financières afin d'inscrire que la période probation est de 6 mois et non 12 mois, soit jusqu'au 21 février 2021.

ADOPTÉE

VISITEURS

DEMANDE DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

M. André-Jean Garneau, président du conseil d'administration et Mme Michelle Meilleur, directrice générale de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier sont présents par vidéoconférence. Ils entretiennent les maires et mairesses sur la mission et les objectifs de la Fondation. De plus, ils demandent aux municipalités et villes d'aider financièrement la Fondation dont les activités de financement habituelles ont été annulées en raison de la COVID-19.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13896-10-20

RECOMMANDATION DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

ATTENDU le dépôt de la grille de répartition des sommes allouées à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU le dépôt du tableau résultant de l'analyse des projets et des recommandations du Comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui s'est réuni le 14 octobre 2020;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que recommandé par le Comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, les projets décrits pour les montants mentionnés :

- Municipalité de Lac-du-Cerf : 50 000 \$
- Maison Lyse-Beauchamp : 50 000 \$
- Table Forêt Laurentides : 44 965 \$

Il est de plus résolu, suivant la recommandation du comité régional de gestion, d'ajouter le montant résiduel de 5 035 \$ à l'enveloppe du prochain appel de projets dans le cadre du fonds des projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13897-10-20

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS
RELATIFS AUX PRÊTS OCTROYÉS DANS LE CADRE DU
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET DU FONDS
LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)**

ATTENDU l'adoption de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

ATTENDU que l'article 284 de cette loi prévoit que les MRC sont maintenant détentrices du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

ATTENDU l'entente de gestion quant à l'administration du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité intervenue le 13 juin 2017 entre la MRC et le CLD d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et le contrôleur financier du CLD d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions de prêts, addendas, quittances et autres documents relatifs aux prêts octroyés dans le cadre des Fonds FLI et FLS, le tout conformément aux règles de processus d'attribution du financement et de la politique d'attribution adoptée par le CLD d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser l'adjointe à la direction du CLD d'Antoine-Labelle à signer lesdits documents susmentionnés advenant l'impossibilité de l'un des signataires autorisés à exécuter son pouvoir de signature.

Il est de plus résolu d'autoriser le contrôleur financier du CLD d'Antoine Labelle, à inscrire, modifier et radier, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), les hypothèques mobilières accordées dans le cadre des différents contrats de prêts relatifs au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS).

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-12454-03-17.

ADOPTÉE

SOUTIEN À L'INDUSTRIE VHR

Les maires et mairesses sont invités à prendre connaissance de la proposition de cadre d'intervention pour les VHR préparée par le CLD d'Antoine-Labelle.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2020-1
DU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU
PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15354-04-20;

ATTENDU que le 14 avril 2020 le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU que le 1^{er} octobre le gouvernement a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme;

ATTENDU que suite à cette décision il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet à signer l'avenant 2020-1 du contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Rapport annuel d'activités 2019-2020 du COBALI
- Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Aide aux Entreprises en Régions en Alerte Maximale (AERAM)
- Rapport d'activités 2019-2020 de Moisson Laurentides
- Revues de presse de la MRCAL – Août et septembre 2020
- Nouvelles mesures d'aide financière pour les canadiens
- Appel de projets Aide au développement des infrastructures culturelles
- CDR Outaouais-Laurentides | Service pour le développement de l'économie sociale dans la MRC d'Antoine-Labelle : Bilan des activités dans la MRCAL pour 2017-2019
- Munispec Mont-Laurier
- Rapport d'activités 2020 du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est midi cinquante-cinq minutes (12h55).

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**